

Les limites et la non divulgation du rapport complet du sondage Léger/Nouveau Monde Graphite (NMG) n'ont rien pour calmer la grogne à Saint-Michel-des-Saints (SMDS)

Michel Picard, Ph.D., collaboration spéciale

20 février 2019

Le sondage Léger sur la perception citoyenne du projet de mine de graphite à ciel ouvert de NMG à SMDS¹ pose problème à plusieurs chapitres. Il est d'une précision limitée par manque de répondants. Il découpe la population-cible à la convenance du commanditaire pour compromettre sa représentativité et ne semble donner aucune juste mesure de l'envergure du projet. Il suscite enfin un important questionnement lié à la non divulgation de son rapport complet.

1. Précision limitée de l'enquête Léger/NMG

Pour déterminer la précision du sondage Léger/NMG¹ à jauger l'intérêt suscité par le projet de mine de NMG à SMDS, nous nous référons aux modes de calcul de la taille d'échantillon requise et de l'erreur de mesure associée offerts par le site *checkmarket*. Celui-ci offre un calculateur qui permet de dériver ces quantités à un niveau de précision donné (voir : <https://www.checkmarket.com/sample-size-calculator/>).

On met aussi à contribution l'ensemble des données de recensement les plus récentes suivantes, en ajoutant la population de Saint-Zénon incluse par NMG sans qu'on en connaisse les raisons:

Population de Saint-Michel-des-Saints (P_{SMDS})

(P 1_{SMDS}) 'Résidents permanents' (Statcan 2016²) 2359 (proportion de 48.72%)

(P 2_{SMDS}) 'Résidents saisonniers' * (MRC Matawinie pour 2013³) 2483 (proportion de 51.28%)

Population de St-Zénon (P_{SZ})

(P 3_{SZ}) 'Résidents permanents' (Statcan 2016⁴) 1120 (proportion de 32.65%)

(P 4_{SZ}) 'Résidents saisonniers' * (MRC Matawinie pour 2013³) 2310 (proportion de 67.34%)

Population non considérée par le sondage

de Manawan 2016 (P 5_M; Statcan 2016⁵) 2060

* propriétaires inscrits au rôle d'évaluation municipal avec adresse de correspondance à l'extérieur du village.

1.1 Calcul de la précision du sondage portant sur 330 résidents des villages de SMDS et de St-Zénon combinés conformément au devis du sondage

Aux fins d'un premier calcul de précision du sondage Léger/NMG¹, on utilise l'échantillon de 330 participants rapporté par le sondeur et la population des villages de SMDS et de Saint-Zénon, 'résidents permanents' et 'saisonniers' confondus, pour un total de 8272 personnes (P 1 à P 4 ci-haut); le tout, basé sur le communiqué de presse de NMG publié par *Informe Affaires*¹: 'Ces résultats sont le fruit d'un sondage téléphonique réalisé du 9 au 25 novembre 2018, auprès d'un échantillon de 330 résidents et villégiateurs de Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon et Saint-Guillaume- Nord'.

Le *sample size calculator* du *checkmarket* indique alors une erreur de mesure de $\pm 5.29\%$ dans 95% des cas, c'est-à-dire prévoyant 19 fois sur 20 (ou 95% du temps) un résultat à l'intérieur de cette marge si toute la population étudiée avait été interrogée; le tout, supposant un échantillon probabiliste (sélection selon un mode où tout le monde a la même chance réelle de participer).

Pour réduire cette erreur à exactement $\pm 5\%$ (en supposant toujours un échantillon probabiliste), il aurait fallu relever le nombre de répondants à 368, soit une hausse de 11.5%. Ainsi, sans autre limite ou carence (et en supposant toujours une égale chance de participation pour tous), l'enquête se situe à une limite inférieure de précision pour tirer des conclusions solides.

Sondage fragile donc et qui ne dit pas, dans l'hypothèse où le sondeur aurait prévu la pleine participation des 'résidents non permanents', comment ces gens auraient été rejoints dans une enquête téléphonique¹, compte-tenu du fait qu'ils ne résident justement pas en permanence à St-Zénon ou à Saint-Michel-des-Saints. Éparpillés à travers le Québec, ces individus posent un problème particulier de repérage et de sollicitation que le sondeur aurait dû solutionner par des mesures appropriées éprouvées, de manière à ne pas compromettre la validité de son enquête. Sans information sur la mise en place de pareilles mesures auprès des populations-cibles P 2 et P 4, on ne peut que douter d'un mode de sélection probabiliste, pour reproduire des proportions de participation correspondant d'assez près au poids démographique de chacun de ces groupes. Ainsi, le sondage ne saurait être considéré représenter honnêtement les groupes ciblés P 1 à P 4 (sur-représentation des groupes P 1 et P 3; sous-représentation des groupes P 2 et P 4). Il serait par conséquent invalide ou manquerait à tout le moins de crédibilité sur les plans statistique et scientifique.

1.2 Calcul de la précision du sondage portant sur 195 résidents de SMDS uniquement

À exclure les gens de St-Zénon comme il se doit parce que non directement concernés par le projet NMG - pour n'en subir aucun préjudice grave à ne pas loger dans le bassin versant de la Saint-Maurice comme à SMDS mais plutôt pouvoir peut-être y trouver l'avantage de quelques emplois dans le cas des 'résidents permanents' -, on obtient la base de calcul suivante: 195 participants au lieu de 330 pour respecter le poids démographique de 59% de SMDS par rapport à St-Zénon ($(P\ 1 + P\ 2) / (P\ 1 + P\ 2 + P\ 3 + P\ 4)$). L'erreur de mesure du sondage Léger/NMG s'établirait alors à $\pm 6.88\%$ dans 95% des cas. La ramener à $\pm 5\%$ aurait nécessité un échantillon de 357 individus dans le bassin des répondants de SMDS même (échantillon composé de quelque 49% de 'résidents permanents' et de 51% de 'saisonniers', pour environ 174 et 183 personnes, respectivement, dans chaque groupe); le tout, comparativement aux quelque 195 qu'on y aurait effectivement interrogés (ou qu'on aurait dû y interroger). En supposant toujours un échantillon probabiliste, ce manque d'environ 162 participants dans le bassin des répondants de SMDS même ($357 - 195$; insuffisance de l'effectif de quelque 45%) souligne la faiblesse des conclusions que l'on pourrait tirer du sondage.

2. Représentativité de l'enquête Léger/NMG

Au-delà du biais potentiel qui pourrait être attribuable de façon significative ou importante à la participation de la population de St-Zénon au sondage, on doit bien prendre la mesure des indications de sous-représentation de la population-cible P 2 en particulier et l'absence de la communauté de Manawan (P 5) et ce, même si toutes deux directement concernées par le projet NMG à SMDS:

2.1 Résidents dits 'saisonniers' de SMDS

À 2483 'résidents non permanents' ou 'saisonniers' à SMDS pour un total de quelque 4872 résidents inscrits au rôle d'évaluation municipal, le sondage Léger-NMG¹ aurait dû interroger 357 personnes (dont environ 183 'résidents non permanents'), au lieu des quelque 195 sans égard au statut de résidence, qui l'auraient été; le tout, tel qu'indiqué au point 1.2.

Ainsi, on pourrait conclure, à sa face même, que l'enquête de Léger/NMG¹ a vraisemblablement péché par omission, à ne pas avoir pris toutes les mesures requises pour échantillonner systématiquement cette population dite de 'résidents saisonniers'. En effet, le sondage téléphonique a été mené à la mi-novembre 2018 (soit du 9 au 25 novembre; rétention de lignes câblées uniquement pour ainsi exclure les cellulaires, selon des informations transmises par des représentants de la firme Léger à un groupe-citoyen qui suit l'évolution du projet de NMG). Or, est-il besoin de rappeler que les 'résidents saisonniers' sont peu susceptibles d'être présents à SMDS à cette période de l'année et moins susceptibles d'avoir un téléphone câblé dans une résidence secondaire?

Pourquoi cet apparent manque d'empressement à retracer les 'résidents saisonniers'? Une raison plausible est que le commanditaire du sondage comprend très bien que cette population n'a rien à gagner de son projet mais bien plutôt tout à en craindre: projet non sollicité d'une immense mine à ciel ouvert avec le risque associé bien réel de dévaluation de leurs propriétés, alors que cette population-cible a été attirée au village par son potentiel récréotouristique et non parce qu'en recherche d'emploi. Risque réel aussi de contamination des eaux du Lac Taureau via la rivière Matawin, en particulier. Autrement dit, des répondants clairement susceptibles de constituer un important bassin d'opposants au projet de NMG mais que la firme pourrait préférer éviter d'interroger dans la mesure du possible.

Mais à ne pas faire preuve de plus de précaution qu'il n'en faut pour assurer la représentation des 'résidents non permanents' de SMDS, NMG nie 'de facto' leur droit à être représentés comme il se doit, clairement une erreur stratégique. En effet, ces citoyens ont les mêmes droits politiques que tout autre résident du village pour notamment payer les mêmes taxes et contribuer à l'économie locale. Population d'ailleurs maintenant plus nombreuse que celle des 'résidents permanents', rappelons-le, selon les données de la MRC Matawinie (2016³). Le tout, consolidé par la croissance démographique du groupe³, en coïncidence avec une réduction du nombre de 'permanents' (diminution de population de 10.2%⁸ de 2006 à 2011 et qui se poursuit en 2016²), pour confirmer le succès de la mission récréotouristique du lieu.

2.2 Résidents de la communauté Atikamekw de Manawan

En ce qui concerne la communauté Atikamekw de Manawan, le communiqué du 18 décembre¹ n'explique pas pourquoi ces gens n'ont pas été invités à participer au sondage Léger/NMG alors

qu'ils sont une partie prenante incontournable au dossier, à l'évidence des revendications territoriales qu'ils font valoir. Le Conseil de bande revendique en effet l'emplacement convoité par NMG à titre de territoire ancestral^{6, 7}. Apparence de déni de droit de propriété/occupation, dans un contexte juridique où la tendance lourde du moment est à la reconnaissance de la nécessité d'obtenir l'accord préalable et éclairé des Premières Nations pour tout projet d'exploitation des ressources naturelles prévu sur des territoires qu'elles revendiquent, comme c'est précisément le cas à SMDS.

Pour documenter la situation particulière de la communauté de Manawan, il nous apparaît pertinent de citer le chef, M. Paul-Émile Ottawa qui, réservé face au projet NMG dès 2013⁹, décrivait ainsi ses relations avec une minière qui semble être bel et bien NMG:

*'Nous avons dernièrement rencontré une minière. Je pense que le MRN nous avait envoyé une lettre nous présentant, nous introduisant un projet puis une personne. Et puis on dirait que c'est la compagnie elle-même qui fait les premières consultations avec la communauté, alors que ce rôle revient au gouvernement, selon les décisions qui ont été rendues par les tribunaux. Je trouve ça extrêmement regrettable de constater de telles réalités, en dépit du fait que des décisions ont été rendues et clairement énoncées, clairement rédigées. Mais ça a toujours été... C'est l'habitude, malheureusement c'est l'habitude du gouvernement.'*¹⁰

Relation qui s'annonçait donc déjà difficile en 2013. Propos aussi renforcé par l'appui du chef Paul-Émile Ottawa au grand chef André Quitish, en octobre 2013, dans la déclaration qui suit à la Commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles¹⁰ et concernant précisément les projets miniers:

'En ce qui a trait aux mines, c'est une industrie qui est quasi absente présentement sur notre territoire, mais, très prochainement, des projets en discussion feront que cela deviendra un enjeu majeur. Atikamekw Nehirowisiw considère que la notion d'acceptabilité sociale doit primer sur l'ensemble des projets de développement dans Nitaskinan. À cet effet, les membres de la nation attikamek doivent se prononcer sur tout projet au moyen d'une consultation confirmant ou infirmant dès lors cette acceptabilité sociale.' André Quitish, Conseil de la Nation Atikamekw, 1^{er} octobre 2013¹⁰.

Déclaration du grand chef Quitish elle-même reprise dans les termes suivants par son successeur, le grand chef Awashish, en décembre 2014, pour préciser la vision Atikamekw de la gestion des projets miniers:

'Il y a plusieurs aspects à la Déclaration de souveraineté, comme l'environnement ou l'approche autochtone pour régler les conflits. Nous voulons que les règles de sécurité soient strictes lorsque les ressources sont exploitées, que les ressources soient bien gérées pour assurer leur régénération. Par exemple, pour les mines, il faut s'assurer de bien restaurer les lieux, que les compagnies ne laissent pas de gros trous à ciel ouvert après. Pour le moment, les Atikamekw ne sont pas trop touché-e-s par les mines, mais ça va probablement venir à un moment donné.' Constant Awashish, Grand chef de la nation Atikamekw, décembre 2014⁷.

Comme quoi, pour les Atikamekws, la représentation de la population servant d'assise à l'acceptabilité sociale dans une perspective de développement durable, est au cœur du débat concernant les projets miniers et partant, des outils de consultation publique comme le sondage commandé par NMG. Malgré cela, le mandataire Léger n'a pas pris (ou n'a pas été autorisé à prendre) les mesures requises pour refléter convenablement cette préoccupation dans sa représentation de la démographie et de la géopolitique propres à SMDS. Cette exclusion de la communauté de Manawan s'avère donc une importante omission qui aurait dû être discutée en profondeur dans le communiqué du 18 décembre; omission qui compromet inéluctablement la représentativité – et donc la crédibilité –, de la démarche de Léger/NMG¹.

2.3 Synthèse sur la représentativité du sondage Léger/NMG

En somme, le sondage Léger/NMG¹ aurait dû n'être mené qu'auprès de la population des '*résidents permanents*' autant que '*saisonniers*' de SMDS et les membres de la communauté Atikamekw de Manawan soit, une population totale de 6902 individus (P 1, P 2, P 5). Par ailleurs, la stratégie utilisée dans le cadre de ce sondage semble bel et bien privilégier le groupe des '*résidents permanents*' de SMDS (P1) qui compte 2359 personnes. Il sous-représenterait donc ainsi de quelque 66% ($1 - (2359 / 6902)$), la population totale des gens directement concernés par le projet de NMG. Ce faisant, il ne serait donc pas conforme à la réalité démographique des diverses tranches de la population directement concernées à SMDS. Avec des raisons légitimes de ne pas vouloir appuyer le projet de cette immense mine de graphite à ciel ouvert de NMG, les groupes négligés, alors qu'ils sont bien constitués et présents dans la communauté, auraient eu intérêt à être représentés avec toute la rigueur scientifique qui s'impose. Sondage qui ne s'adresse donc pas à toutes les bonnes personnes et uniquement à elles, pour clairement compromettre sa validité externe.

Ainsi, loin du scénario d'un taux d'approbation du projet de NMG à hauteur de 83% tel que rapporté par le sondage Léger/NMG¹, la participation de ces groupes négligés aurait pu donner un portrait totalement différent pour vraisemblablement exprimer une expression de profond désaveu.

Enfin, à découper les groupes-cible de participants à la convenance du commanditaire pour notamment sous-représenter les '*résidents non permanents*' ('*saisonniers*') de SMDS et exclure les gens de Manawan, le sondage Léger/NMG¹ commet une erreur non seulement méthodologique mais également politique: faible niveau d'évidence scientifique doublé d'un propos insensible aux préoccupations légitimes de ces deux groupes dont on met à mal la qualité de vie sans leur demander leur avis (ou les us et coutumes ancestrales, dans le cas des Atikamekws, à moins que le refus de participer ne vienne de leur part).

3. Risques associés à la non divulgation du rapport complet du sondage

À ne pas rendre public le rapport complet du sondage, NMG, dans son communiqué du 18 décembre¹, soulève bien questions.

3.1 Possible problème de représentativité même des '*résidents permanents*' de SMDS

On peut d'abord s'interroger sur les critères de recrutement des '*résidents permanents*' de SMDS même qui ont participé au sondage. Sommes-nous en présence d'un échantillon probabiliste ou

d'un échantillon de convenance (c'est-à-dire composé d'individus recrutés parce qu'ils sont disponibles au moment de l'enquête et donc, un échantillon à risque de biais parce qu'il fait appel à des volontaires ou gens connus du commanditaire ou du sondeur?). Sur ce point, vivement la publication du rapport complet de sondage pour que l'on puisse répondre à ce genre de question méthodologique fondamentale. Suivre aussi le lien suivant, pour bien rappeler le piège des biais propres au recrutement d'un échantillon de convenance: https://en.wikipedia.org/wiki/Convenience_sampling. Un échantillon de convenance peut en effet très bien ne pas représenter la population d'intérêt (et ce, sans vraiment moyen de le savoir), s'avérant ainsi valide uniquement pour les personnes interrogées. Résultat du sondage Léger/NMG¹ qui serait alors non généralisable même à la population restreinte des 'résidents permanents' de SMDS (P 1).

3.2 Clarté de description du projet minier dans le sondage Léger/NMG

Au moment de réaliser le sondage Léger à la mi-novembre, NMG est à mettre en marche au village de SMDS un projet d'usine de démonstration à capacité de production de 1 000 tonnes de concentré de graphite par an sur une période anticipée de deux ans. Plus précisément, on est alors à tester les équipements puisqu'une petite production de 6 tonnes de graphite a été réalisée dans la semaine du 29 novembre seulement, soit **après** la tenue du sondage (voir communiqué du 17 décembre¹¹).

Dans ce contexte, on peut donc légitimement se demander comment les participants ont pu répondre de façon éclairée au sondage Léger/NMG¹ eu égard notamment à la qualité de vie, sans une réelle référence à ce que peut représenter une mine à ciel ouvert dans son environnement. SMDS n'est en effet pas une ville minière et le projet d'usine de démonstration tourne alors à vide parce qu'il n'est encore en production. Aucun jugement circonspect donc, pour une majorité des répondants, sur ce que pourrait représenter une mine à capacité de production de 52 000 tonnes de graphite par an pendant 25 ans, comme seules l'indiquaient, à ce moment, l'étude économique préliminaire et celle de pré faisabilité. Et que dire de la dernière proposition d'une mine à capacité de 100 000 tonnes de graphite de première transformation par an contenue dans l'étude de faisabilité déposée le 10 décembre 2018¹² mais dont le bruit s'est répandu dans le domaine public à partir de la fin octobre^{12, 13}?

À ne pas définir la véritable ampleur du projet, les répondants au sondage Léger/NMG¹ pourraient avoir été piégés en étant invités à exprimer un avis sur ce qu'on pourrait comparer au dérangement d'un nid de fourmis dans leur cour, quand en réalité les grues se pointent à la porte avant pour démolir la maison: aucune commune mesure entre les deux réalités d'une usine de démonstration dont on est à parfaire la mise au point d'une part, et, d'autre part, une mine à ciel ouvert qui, aux termes de l'étude de faisabilité du 10 décembre 2018¹², serait parmi les plus grandes du Québec au Sud du 55^e parallèle^{13, 14}; le tout, à la lisière du village de SMDS, à tout au plus 2 km de la rivière Matawin qui le traverse en entier.

Pourquoi retenir l'usine de démonstration comme possible ancrage de la pensée des répondants? Eh bien tout simplement parce que le questionnaire d'enquête de Léger/NMG¹ semble avoir été ainsi construit avec des questions comme les trois suivantes (communiquées par des citoyens du village ayant discuté spécifiquement du sujet avec des représentants de NMG):

‘Saviez-vous ou avez-vous entendu parler que depuis le 13 août 2018 avec les autorisations gouvernementales requises, NMG procède à l’extraction temporaire et au transport d’une quantité de minerai sur le site à des fins de démonstration?’

Diriez-vous que l’exploitation temporaire de la mine, justement, a affecté ou non les éléments suivants, donc votre qualité de vie, est-ce que ça a très affecté, assez, peu ou pas du tout affecté votre qualité de vie?’

Est-ce que l’exploitation temporaire de la mine a très affecté, assez, peu ou pas du tout affecté vos activités?’

Dans ce contexte, et sans indication que les répondants aient pu être spécifiquement prévenus de la dimension titanesque de la dernière mouture de la mine à capacité de 100 000 tonnes de graphite par an, on ne peut que se demander avec quelle compréhension du projet en tête, ont répondu les participants au sondage: L’usine de démonstration (et la quantité limitée de minerai requis pour la production de 6 tonnes de graphite)? La mine à production annuelle de 52 000 tonnes de graphite? Ou la mine à capacité annuelle 100 000 tonnes? Sans repère précis, il y a là risque bien réel de compromission de la validité du sondage (bris de validité écologique où les réponses ne correspondent pas nécessairement à la réalité du projet à capacité annuelle de 100 000 tonnes). En effet, comment faire autrement, à vraisemblablement rester ambigu sur la véritable nature du projet pour inviter le répondant à voir petit selon ses intérêts du moment (en référant à une usine de démonstration non encore opérationnelle), quand la firme a en tête un projet titanesque dont l’ampleur pourrait concurrencer celle de la mine Canadian Malartic en Abitibi^{13, 14}. À cette différence majeure, toutefois, d’une immense charge de pollution que le projet NMG ferait inéluctablement peser sur la rivière Matawin toute proche.

4. Conclusion

Six éléments principaux se dégagent de la présente analyse:

1. Le sondage Léger/NMG¹ exclut la participation Atikamekw de Manawan alors que cette communauté clairement concernée accorde une très haute importance à l’acceptabilité sociale par les pairs des projets miniers.
2. Le sondage Léger/NMG¹ ne semble pas avoir pris l’ensemble des moyens requis pour assurer la représentativité de la population majoritaire des ‘résidents non permanents’ de SMDS et conséquemment considérés comme ‘saisonniers’.
3. Même à supposer un procédé de recrutement des participants conforme aux règles de l’art, le sondage Léger/NMG¹ demeurerait d’une précision très limitée à cause de la taille de l’échantillon réduite à environ 195 participants, au lieu de 357 requis à SMDS même (et dont environ 183 devraient être des ‘résidents non permanents’).
4. De par la sous-représentation d’une population-cible associée aux choix méthodologiques faits et l’exclusion d’une autre alors que toutes deux sont directement concernées par le projet de NMG, le sondage Léger/NMG fait implicitement la démonstration de la profonde ‘division sociale’ que ce projet engendre dans la communauté.

Enfin, au vu de la non divulgation du rapport complet de sondage, on peut dégager les deux autres constats suivants:

5. Sur la base de l'information publique disponible, on ne peut pas garantir que le sondage Léger/NMG¹ soit généralisable même au groupe restreint des 'résidents permanents' de SMDS. Mise en doute, donc, de la forme de validité externe liée au pouvoir que l'échantillon a de représenter la population dans son entier (concept de *population validity*, en Anglais).
6. L'ampleur du projet de NMG pourrait ne pas avoir été précisée dans le questionnaire de sondage pour ainsi confondre le répondant. Les réponses ne pourraient donc pas alors être attribuées à un projet précis de NMG, pas plus qu'à leur ensemble, entre l'usine de démonstration, la mine à 52 000 tonnes de capacité de production et celle à 100 000. Grave manque de validité écologique (résultat non applicable à quelque projet minier que ce soit).

5. Références et liens internet

1. NMG (2018). Plus de 80 % des citoyens de Saint-Michel-des-Saints jugent le projet positif. Communiqué de presse CNW/Telbec. Informe Affaires. 18 décembre 2018. Voir le lien : <https://informeaffaires.com/national-et-international/actualites-nationales/nouveau-monde-graphite-plus-de-80-des-citoyens-de>
2. Statistiques Canada (2017). Saint-Michel-des-Saints, M^É, Québec et Québec (province), Profil du recensement. Recensement de 2016.
3. MRC Matawinie (2016). Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2017-2021 MRC de Matawinie, Rawdon, septembre 2016.
4. Statistiques Canada (2017). Saint-Zénon, M^É, Québec et Québec (province), Profil du recensement. Recensement de 2016.
5. Statistiques Canada (2017). Manawan, IRI, Québec et St-Alphonse-Rodriguez, M^É, Québec, Profil du recensement. Recensement de 2016.
6. Presse Canadienne (2014). Atikamekw First Nation declares sovereignty over its territory. CBC, 9 septembre 2014.
7. Déclaration de souveraineté Atikamekw. À Babord, 57, Déc 2014-Jan 2015. Voir le lien : <https://www.ababord.org/Declaration-de-souverainete>
8. Statcan 2006. Voir lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Saint-Michel-des-Saints,_Quebec
9. Genevieve Geoffroy (2013). Saint-Michel-des-Saints intéressé, Manouane mitigé. Abitibi Express, 22 juillet 2013. Aussi paru dans: Action, mercredi 24 juillet 2013, vol. 20, no. 34, p.3.
10. Voir le lien : http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/capern-40-1/journal-debats/CAPERN-131001.html#_Toc391041372
11. Nouveau Monde Graphite dévoile les résultats prometteurs de son usine de démonstration. Le Léopard, 17 décembre 2018. Voir le lien : <https://www.leleopard.com/communique-18563608.html>

12. Nouveau Monde Graphite annonce les résultats d'une solide étude de faisabilité (...). NMG, 25 octobre 2018. Voir le lien : <http://nouveau monde.ca/press/nouveau monde-annonce-les-resultats-dune-solide-etude-de-faisabilite-avec-une-van-avant-impots-de-1-287-m-et-un-tri-de-406-et-une-van-apres-impots-de-751-m-et-un-tri-de-322-concernant/>
13. Normand F (2018). Un nouveau marché pour Nouveau Monde Graphite. Les Affaires, vendredi 23 novembre 2018. Voir lien : <https://www.lesaffaires.com/blogues/francois-normand/bulletin---un-nouveau-marche-pour-nouveau-monde-graphite/606667>
14. Gagnon J, Kharitidi D (2018). 100 Millions de tonnes de déchets miniers. La Presse, 7 Dec 2018. Voir le lien : http://mi.lapresse.ca/screens/bb6bad72-d7fa-4002-8d13-ff7beb994712_7C_0.html
15. Anonyme (2018). Plus de 200 millions de tonnes de déchets miniers entre les parcs du Mont-Tremblant et le lac Taureau. Journal de Joliette 28 août 2018. Voir le lien : <https://www.lejournaldejoliette.ca/actualites/societe/344091/plus-de-200-millions-de-tonnes-de-dechets-miniers-entre-les-parcs-du-mont-tremblant-et-du-lac-taureau>